

CTP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR

**PROCURATION** : Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à Aline NARS

**ÉTAIT ABSENT** : André BÉGUÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : René DARAN

-----  
**Le Conseil Municipal :**

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2018.  
*Approuvé.*
- ◆ **prend acte** de la présentation par Monsieur le Maire du rapport sur la gestion du complexe thermal au titre de l'année 2017.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **approuve** la modification du contrat de délégation de service public sur le montant de la redevance d'affermage dans le cadre du projet d'avenant de la DSP Complexe thermal.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **adopte** le projet de convention pour la mise à disposition de chapiteaux à titre exceptionnel et déterminera les tarifs sur la délibération de "divers tarifs communaux".  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **décide** de fixer les divers tarifs communaux.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **décide** d'arrêter les tarifs de la taxe de séjour communale suite à une modification tarifaire.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **approuve** les modifications budgétaires – Budget primitif 2018.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **décide** de fixer les tarifs pour le Complexe Sensoria pour l'Eté 2018.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ dans le cadre du projet de modernisation du centre thermoludique dont le coût des travaux est estimé à 3 116 000 € HT, **sollicite** des partenaires financeurs (UE - Etat – Région) la subvention la plus élevée possible.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ dans le cadre du projet de modernisation et optimisation énergétique du complexe thermal dont le coût des travaux est estimé à 320 650 € HT, **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Région - Département) la subvention la plus élevée possible.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **adopte** le projet de convention pour la mise gestion du local tiers lieux par l'association GIPE.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ dans le cadre du projet d'aménagement d'un tiers lieu à partir de l'ancien local utilisé par la Caisse d'Epargne dans la galerie marchande dont le coût des travaux est estimé à 10 381.50 € HT, **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Parc National) la subvention la plus élevée possible.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **décide** de l'affectation de l'emprunt SFIL (ex Dexia) au budget annexe des thermes.  
*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet de construction d'un atelier de garage et d'entretien des navettes urbaines du Pla d'Adet dont le coût des travaux est estimé à 82 949 € HT, **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Région - Département) la subvention la plus élevée possible.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de Saint-lary-Soulan dont le coût des travaux est estimé à 685 649.73 € HT, **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Région - Département) la subvention la plus élevée possible.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↳ Intercommunalité ;
- ↳ Maison de santé ;
- ↳ PLUi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

**Le Conseil Municipal,**

**Le Maire,**

**Jean-Henri MIR**